

COMMENT DEVENIR MEMBRE DE L' AISG ET COMMENT CONSTITUER UNE AMITIÉ NATIONALE SCOUTE ET GUIDE

Les conditions et les circonstances peuvent varier de pays à pays. Ainsi en va-t-il aussi de la manière de créer une Amitié Nationale Scoute et Guide (ANSG). Dans certains pays, il existe peut-être déjà des groupes d'adultes constitués proches du mouvement jeune (voir ci-dessous. Commencez à l'étape 2 ou 3). Dans d'autres pays il faudrait peut-être une initiative qui soit enclenchée par des individuels. Veuillez noter qu'à quelque stade que VOUS soyez, VOUS pouvez toujours prendre contact avec le Bureau mondial ou le Coordinateur de la Branche Centrale (BC) qui vous accueillera avec grand plaisir et vous fournira toutes les informations, conseils ou aide nécessaires.

BRANCHE CENTRALE

Peut être membre de la Branche Centrale tout adulte qui adhère aux principes et aux buts de l'Amitié Internationale Scoute et Guide (AISG). Les membres de la Branche Centrale peuvent prendre part à toutes les activités de l' AISG, rencontres ou conférences, au même titre que les membres des ANSG. Les membres de la Branche Centrale ont le droit d'utiliser l' emblème de l' AISG et le sigle de la Branche Centrale et ce, conformément aux statuts. Le coordinateur de la Branche Centrale transmettra les informations requises. Les groupes de la Branche Centrale devront compléter, annuellement, un questionnaire se reportant à leurs activités. La Branche Centrale est représentée aux Conférences mondiales par une délégation composée de quatre délégués ayant un droit de vote. Ces délégués, désignés parmi les membres de la Branche Centrale qui prennent part à la conférence, sont élus par ces mêmes membres. Cette délégation a les mêmes droits que les délégations des ANSG.

ETAPE 1 : AFFILIATION A LA BRANCHE CENTRALE A TITRE INDIVIDUEL

Toute personne peut demander à devenir membre de l' AISG par le biais de la Branche Centrale (BC). Il est recommandé d'envoyer votre demande d'adhésion, en retournant le formulaire d'inscription pour individuel par courrier électronique ou par la poste au Coordinateur de la Branche Centrale. En tant que membre de la BC, vous recevrez la Lettre d'information de la Branche centrale (en anglais ou en français). Vous recevrez la carte de membre de la Branche centrale (en anglais ou en français) ainsi que toute autre information telle que le Jumelage, la Banque de Timbres.

ETAPE 2 : CREATION D'UN GROUPE LOCAL DE LA BRANCHE CENTRALE

Quelle joie d'être membre de l' AISG ! Mais, plus vous serez nombreux, plus grande sera la joie de partager l'Amitié ! Vérifiez avant tout s'il n'existe pas déjà d'autres groupes ou des personnes, à titre individuel, qui cherchent à s'affilier à l' AISG. Si c'est le cas, rejoignez-les. Toutefois, si vous êtes le (la) premier (ère), nous vous recommandons de procéder comme suit :

- Prenez contact avec vos anciens amis scouts/guides. Peut-être vos voisins ou vos collègues de travail sont-ils intéressés par le scoutisme/guidisme ? Les troupes locales ont sûrement des contacts avec quelques anciens. Les parents des scouts et guides cherchent souvent à en connaître plus sur la vie scoute de leurs enfants. Les responsables actifs sont aussi les bienvenus, bien que leur rôle essentiel soit d'encadrer les jeunes, et que l'Amitié ne doive pas chercher à leur faire abandonner leurs scouts et leurs guides.

Rencontrez-les et informez-les, soit à titre individuel, soit lors d'une réunion amicale. Lorsqu'ils vous rejoindront, ils deviendront membres du Groupe de la Branche Centrale. Toute la correspondance du Groupe sera transmise au Coordinateur du groupe pour distribution interne. Votre groupe démarrera sans doute comme une « patrouille », mais vous aurez bien vite assez de membres pour former une Amitié Locale Scoute et Guide (ALSG). A ce stade, il convient



d'organiser le travail et d'élire un Conseil : un(e) président(e), un(e) secrétaire, et un(e) trésorier(ère).

Votre Amitié Locale Scoute et Guide peut se composer d'adultes entretenant des liens avec l'OMMS et/ou l'AMGE. Vous pourrez aussi créer des Chaînes séparées, selon les traditions et coutumes nationales. Pour tout conseil/instruction, prenez contact avec le Bureau mondial ou le Coordinateur de la Branche Centrale.

Le Coordinateur du groupe sera chargé de transmettre toute information émanant de la Branche Centrale et de l' AISG. Pour les membres de la Branche Centrale, la cotisation annuelle (en Euro), elle-même répartie en trois catégories, est indexée au PNB (le dernier en date étant de 2013). Ci-après le tableau des cotisations :

2017-2020 (Euro €)	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Par personne	2.26	1,51	0,75

ETAPE 3 : CREATION D'UNE AMITIE NATIONALE SCOUTE ET GUIDE

Une fois que l'Amitié Locale Scoute et Guide est créée, il est possible de créer de nouveaux groupes dans d'autres régions du pays, d'habitude par le biais des réseaux d'anciens scouts et guides restés amis, et d'anciens scouts/guides renseignés par les Associations scout/guide. Pour y réussir, il est donc important de garder de bons contacts. Dès que les nouveaux groupes sont constitués, il est temps de préparer la formation de l'Amitié Nationale Scoute et Guide.

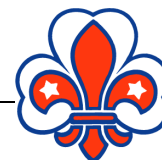
Le Bureau mondial vous transmettra sur simple demande un exemplaire des statuts de l' AISG, ainsi qu'un modèle de statuts d'une ANSG qui servira à établir vos propres statuts. Vous pouvez tout aussi bien télécharger ces documents. Le nom de l'Amitié est du ressort national et devrait normalement être exprimé dans votre langue habituelle. Mais comme l'on vous connaîtra également sous le nom de « Amitié Nationale scout et guide de/du » ou « L'Amitié Nationale scout et guide » (en anglais ou en français), il est recommandé d'ajouter celle-ci comme sous-titre à votre propre appellation.

En ce qui concerne le logo, qui permet de vous identifier, il est vivement recommandé que celui de l' AISG soit inclus dans votre logo, ou qu'il soit éventuellement utilisé comme votre propre logo. Il est enfin recommandé que les projets de statuts et de logo soient transmis dès que possible au Bureau mondial, qui y ajoutera ses commentaires, ainsi qu'aux instances nationales lorsque nécessaire. Une fois que les nouveaux groupes sont prêts, il est temps d'organiser une réunion nationale pour inaugurer l'Amitié Nationale Scoute et Guide et élire un Conseil or un Comité national.

ETAPE 4 : COMMENT LES AMITIES NATIONALES DEVIENNENT ELLES MEMBRES DE L' AISG

Envoyez les documents suivants au Bureau mondial de l' AISG :

1. votre demande d'adhésion (vous vous la procurerez par le biais du Bureau mondial).
2. Vos statuts.
3. une description succincte des manifestations et activités qui ont eu lieu depuis la formation du groupe, y compris le nombre actuel de membres et l'adresse de l'Amitié Locale scout et guide.
4. Bilan financier



Le Comité mondial de l' AISG étudiera votre demande. Si tout est en ordre, le Comité mondial vous accordera le statut de Membre Associé ou de Membre Titulaire.

Pour être reconnue, l' Amitié Nationale doit se conformer aux critères suivants :

- a) être ouverte à tous les anciens membres de l' OMMS et/ou de l' AMGE dans tout le pays.
- b) adopter et soutenir les Principes et les Buts de l' AISG, tels que décrits dans la Constitution.
- c) conserver l' organisation comme mouvement bénévole et apolitique.
- d) avoir au moins 40/60 membres pour le statut de Member Associé ou 100/125 pour le statut de Membre titulaire. Le nombre d' affiliés requis dépend de la population du pays*.
- e) avoir plusieurs Associations Locales, dans différentes régions (le terme « région » n' est pas défini dans les statuts de l' AISG, mais signifie au moins une autre ville et une région).
- f) payer les cotisations annuelles, telles qu' approuvées par la Conférence mondiale de l' AISG. (La cotisation de membre de l' AISG est calculée sur le Produit National Brut du pays en question. Le montant individuel à percevoir est divisé en trois catégories, avec une cotisation minimale pour 40/60 membres*).
- g) transmettre un rapport annuel sur vos activités au Bureau mondial de l' AISG.

****Veillez-vous référer aux Statuts de l' AISG, article 'Affiliation, 5.3f et 7.***

Remarque1:

La qualité de Membre Associé peut être accordée aux Associations Nationales qui ne remplissent que partiellement les critères ci-dessus ; pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le Bureau mondial.

Remarque 2 :

En principe, nous ne pouvons reconnaître qu' une seule Association Nationale par pays comme membre de l' AISG en tant qu' ANSG. Toutefois, plusieurs associations peuvent être reconnues. Dans ces pays-là, il est recommandé de former un « Comité National de Liaison ». Cet organisme veillera à ce que toutes les associations composantes adhèrent aux statuts de l' AISG et à son Règlement.

Cependant, dans les pays où un Comité National de Liaison ne peut pas se former pour des raisons culturelles, religieuses ou autres, le pays peut être représenté par deux Associations Nationales indépendantes, l' une à partir des anciens membres de l' AMGE et l' autre ceux de l' OMMS.